



Les jeunes s'engagent pour le bien-être et la santé mentale

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale le 10 octobre et alors que la santé mentale des jeunes fait l'objet d'une attention accrue, Unis-Cité et la Fondation ARHM déploient un programme innovant qui a fait ses preuves : les Ambassadeurs Santé Mentale.

Un collectif de jeunes « Ambassadeurs Santé Mentale »

Depuis 2019, **58 jeunes** en Service Civique, appelés « **Ambassadeurs Santé Mentale** », se sont engagés au sein de ce **programme de prévention et d'engagement citoyen**.

Leurs objectifs : **Libérer la parole, informer** sur les structures ressources en santé mentale et **sensibiliser** à la prévention en santé mentale des jeunes, par l'intermédiaire d'une approche de « jeune à jeune », au sein des structures sociales, éducatives et médicosociales liées à la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et du champ de l'insertion.

Ce dispositif, initié par la **Fondation ARHM avec l'association Unis-Cité** a vu le jour en Auvergne Rhône Alpes puis s'est développé en Seine Saint Denis. Ce projet a permis, en deux ans, de soutenir en santé mentale **9500 jeunes** dans près de **100** structures.

Ambassadeurs Santé Mentale poursuit actuellement son développement dans le Grand Est, en Bretagne et à Paris, avec de nouveaux partenaires experts locaux - Coordination Bretagne de Santé Mentale France, l'Œuvre Falret, le Centre psychothérapique de Nancy - et avec le soutien financier de partenaires : Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement, Fondation de France, Fondation NEHS, Groupe Apicil, Métropole de Lyon, et Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

A partir d'octobre 2022, c'est **92** jeunes en Service Civique, qui s'engagent au sein de **11** villes et **4** régions Françaises.

Unis-Cité et la Fondation ARHM poursuivent ensemble un objectif de fort développement en s'appuyant notamment sur la signature commune d'une convention nationale. Ambassadeurs Santé Mentale a pour ambition d'ici 3 ans d'être généralisé sur chaque région.

Une approche conjuguant le « pair à pair » et « l'aller vers »

Ambassadeurs Santé Mentale a pour **objectifs de réduire la stigmatisation en santé mentale** chez les jeunes, de **favoriser le repérage précoce des jeunes en souffrance psychique** et permettre leur **orientation** de façon graduée et personnalisée **vers les dispositifs locaux de prévention et de soins**.

Chaque équipe de jeunes volontaires en Service Civique, va bénéficier d'un parcours d'accompagnement personnalisé et de formation en santé mentale de plusieurs semaines, afin de pouvoir intervenir auprès de nombreux jeunes du même âge en situation de fragilité sociale.

Ce dispositif s'appuie sur une approche ayant fait ses preuves, le « **pair à pair** », reposant sur le constat que l'influence des pairs a plus d'impact que d'autres sources.

Le projet combine des actions collectives des ambassadeurs dans des structures d'accueil de jeunes, des interventions sur les réseaux sociaux ainsi qu'une permanence en ligne de jeunes à jeunes.

*« C'est incroyable comme le pair-à-pair entre jeunes libère vite la parole.
Il n'y a pas de méfiance, pas de figure d'autorité. »*

Malaurie, Ambassadrice Santé Mentale, Lyon 2021/2022

Des résultats prometteurs

Des résultats prometteurs ont été mesurés en terme d'impact social¹.

- Accès et recours précoce au système de santé : **86,5 %** des jeunes bénéficiaires ont déclaré se sentir plus à l'aise pour aller consulter un professionnel de santé, à l'issue des interventions.
- Confiance en soi : **65% des** jeunes bénéficiaires ont déclaré que les ambassadeurs leur avait permis d'améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et leur confiance en soi.
- Acquisition des connaissances en santé mentale : **87 %** des jeunes ont déclaré avoir acquis des connaissances sur la santé mentale à l'issue des interventions
- Relation aux autres et Bien être : **62 %** des jeunes déclarent que les interventions ont permis d'améliorer les relations avec leur proches et amis, et **76 %** déclarent qu'elles contribuent à améliorer leur bien être

Site web : www.ambassadeurs-santementale.fr

Contact presse Fondation ARHM : Arnaud Goulliart, arnaud.goulliart@arhm.fr - 06 31 03 51 67

Contact presse Unis-Cité : Natacha Budin, nbudin@uniscite.fr – 07 64 55 85 90 ; www.uniscite.fr

A propos de La Fondation ARHM : Reconnue d'utilité publique, la Fondation ARHM intervient dans les domaines de la santé mentale et du handicap. La complémentarité de ses activités (prévention, recherche, soin et insertion) vise à améliorer le parcours et la qualité de vie des personnes accompagnées. Fondation gestionnaire, elle met en œuvre des dispositifs innovants, en particulier dans le domaine de la prévention et promotion de la santé mentale. Fondation militante, elle s'engage pour la déstigmatisation de la maladie mentale et du handicap, et agit pour l'inclusion dans la Cité. Twitter @fondationarhm - www.fondationarhm.fr

A propos d'Unis-Cité : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une année de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de quatre-vingt villes en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné plus de 30.000 jeunes dont plus de 10.000 en 2021, dans un Service Civique « collectif », fondé sur la mixité sociale. www.uniscite.fr - Twitter @uniscite - www.relais-service-civique.fr

A propos du Service Civique : Cherchant à donner une suite au service national suspendu en 1996, le service civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Ils perçoivent une indemnité mensuelle (~600 €), bénéficient d'une couverture sociale, d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. www.service-civique.gouv.

ⁱ Bilan d'activité de la promotion 2021-2022